

Rapport annuel

SIE DU RECEPAGE

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2014
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2014

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	7
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	7
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	8
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2005	9
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	10
■	EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2014	11
■	RECETTES D'EXPLOITATION	12
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	13
■	QUALITE DE L'EAU	13
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	13
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU : DESCRIPTIF DETAILLE DU SERVICE	14
■	PERFORMANCE DU RESEAU	15
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	16
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	17
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE.....	17
■	ETAT DE LA DETTE	17
■	AMORTISSEMENTS REALISES	17
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	18
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	18
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	19
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	19
■	DEMANDE D'ECRETEMENT	19
■	DEMANDE DE D'ÉGRÈVEMENT	19

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIE DU RECEPAGE regroupe les communes de ABERGEMENT-LA-RONCE, ANNOIRE, AUMUR, CHAMPDIVERS, CHEMIN, DAMPARIS, GEVRY, MOLAY, PESEUX, SAINT-AUBIN, SAINT-LOUP et TAVAUX.

De plus, il dessert partiellement la commune de LONGWY-SUR-LE-DOUBS, pour le hameau des Jousserots.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

13 154 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE DE GERANCE DE DISTRIBUTION D'EAU (SOGEDO) en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} avril 2003. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 mars 2015.

Par délibération du 28 janvier 2015, le Syndicat a conclu un nouveau contrat de délégation de 12 ans avec la Société SOGEDO.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2008	Intégration nouveau forage de l'aérodrome, application du nouveau décret relatif au analyse, mise en place d'un nouveau plan de renouvellement.
2	29/10/2008	Modification de la tarification suite au plafonnement réglementaire de la part abonnement pour une facture 120 m3

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE SOGEDO sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	entretien poteaux d'incendie par convention spéciale

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des canalisations > 6m, des captages, des forages, du génie civil
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Date d'effet
Convention d'Export Secours	SIEA DES TROIS RIVIERES	2005
Convention d'Import Secours	SIEA DES TROIS RIVIERES	2005

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2013 [m³]	Prélèvement 2014 [m³]	Variation 2013/2014
Station de l'Aérodrome TAVAUX Prélèvement en nappe souterraine	150	674 721	635 835	-5,76 %
Station des Toppes TAVAUX Prélèvement en nappe souterraine	274	122 298	127 160	+3,98 %
Total des prélèvements [m³]		674 721	127 160	-81,15 %

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2013 [m³]	Importé en 2014 [m³]
SIEA DES TROIS RIVIERES	0	0

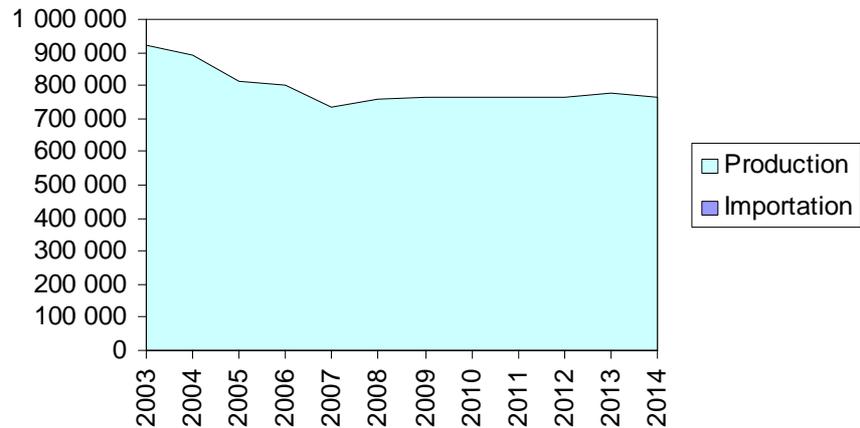
• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2013 [m³]	Production 2014 [m³]	Variation 2013/2014
Station de l'Aérodrome TAVAUX Prélèvement en nappe souterraine	3 000	654 721	635 835	-2,88 %
Station des Toppes TAVAUX Prélèvement en nappe souterraine	5 400	122 298	127 160	+3,98 %

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2013	2014	Variation
Ressources propres	777 019	762 995	-1,80 %
Importations	0	0	-
Total général	777 019	762 995	-1,80 %

- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

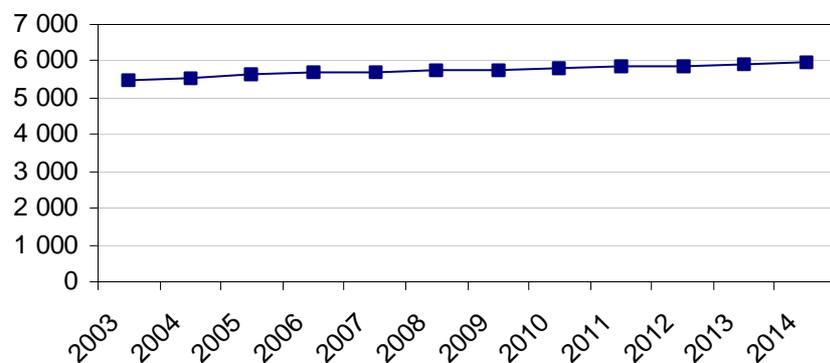


■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2013	2014	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	5 863	5 915	+0,89 %
Nombre d'abonnements non domestiques	45	49	+8,89 %
Nombre total d'abonnements	5 908	5 964	+0,95 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Evolution du nombre total d'abonnements



- Répartition des abonnés par commune

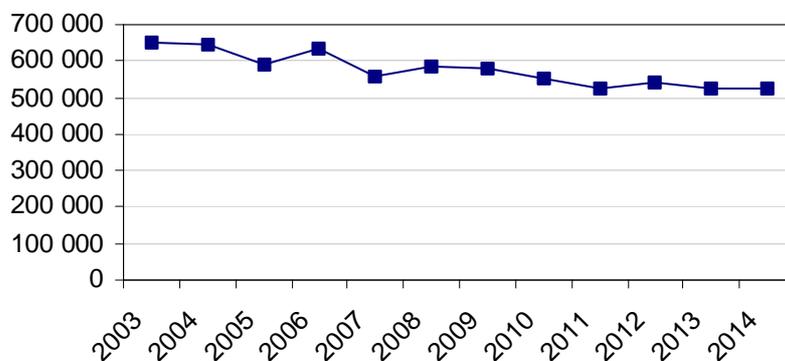
ABERGEMENT-LA-RONCE	367
ANNOIRE	220
AUMUR	164
CHAMPDIVERS	193
CHEMIN	156
DAMPARIS	1 269
GEVRY	321
LONGWY-SUR-LE-DOUBS (Les Jousserots)	18
MOLAY	231
PESEUX	148
SAINT-AUBIN	811
SAINT-LOUP	124
TAVAUX	1 942
Total des abonnés	5 964

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2013	2014	Variation
Volume produit	777 019	762 995	-1,80 %
Volume importé	-	-	-
Volume exporté	-	-	-
Volume mis en distribution	777 019	762 995	-1,80 %
Volume vendu aux abonnés	524 802	526 924	+0,40 %
Volume total vendu aux abonnés	524 802	526 924	+0,40 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 89 m³ par an. Elle était de 90 m³ en 2013.

- Evolution des volumes vendus aux abonnés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2013	2014	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	170,7	171,0	+0,18 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
15/09/2008	Avenant SOGEDO, définissant une nouvelle tarification conforme à la nouvelle réglementation.
19/10/2011	institution d'un tarif spécial d'abonnement pour les branchements de gros diamètre > 100 mm
24/01/2013	Nouvelle tarification pour la part du syndicat, avec baisse de l'abonnement et du prix au m ³ d'environ 20 %.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE SOGEDO sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2015, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 14,8 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2015, la collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service
les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 24,93 €.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015
Redevance de pollution domestique	0,29 €	0,28 €	0,29 €

SIE DU RECEPAGE

EAU POTABLE

2014

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	24,06	24,16	+0,42 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 20 m ³)	1,4600	1,4820	+1,51 %
	N° 2 (au-delà de 20 m ³)	0,2760	0,2790	+1,09 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	22,88	22,88	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 20 m ³)	0,384	0,384	0,00 %
	N° 2 (au-delà de 20 m ³)	0,304	0,304	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,065	0,068	+4,62 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

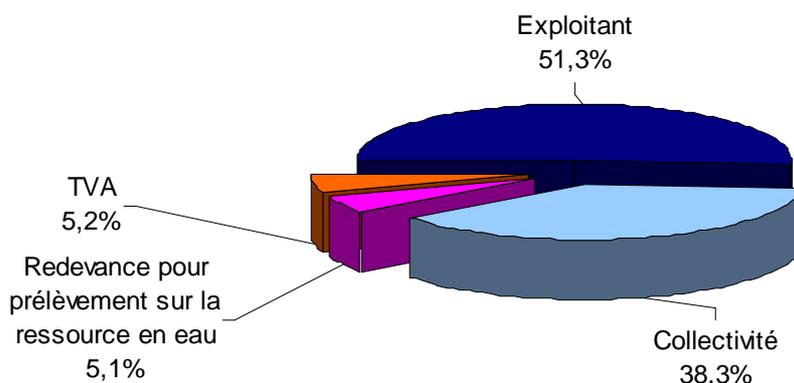
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Exploitant	80,86	81,70	+1,04 %
Collectivité	60,96	60,96	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,80	8,16	+4,62 %
TVA	8,23	8,30	+0,85 %
Total [€ TTC]	157,85	159,12	+0,80 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,59 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,33 €/m³

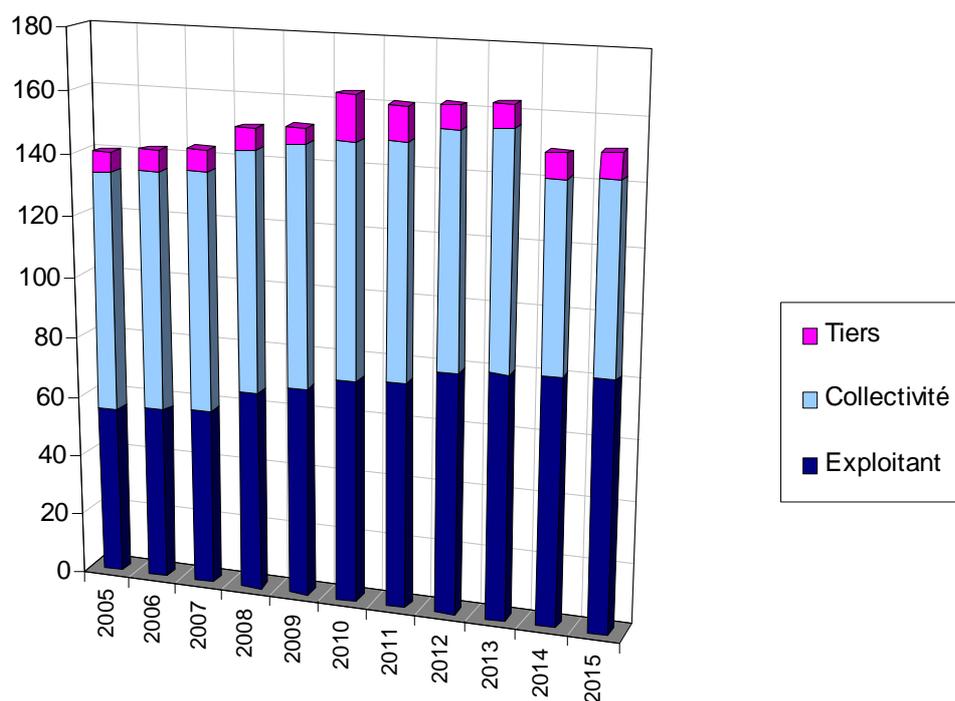
Répartition au 1er janvier 2015



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2005

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Totàhors TVA [€]
2005	55,70	78,10	6,53	140,33
2006	56,94	78,10	7,02	142,06
2007	58,37	78,10	6,91	143,38
2008	65,95	78,10	6,96	151,01
2009	68,86	78,10	5,18	152,14
2010	73,28	75,60	14,46	163,34
2011	74,40	75,60	10,85	160,85
2012	79,04	75,60	7,32	161,96
2013	80,24	75,60	7,32	163,16
2014	80,86	60,96	7,80	149,62
2015	81,70	60,96	8,16	150,82



SIE DU RECEPAGE

EAU POTABLE

2014

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	24,06	24,16	+0,42 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 20 m ³)	1,4600	1,4820	+1,51 %
	N° 2 (au-delà de 20 m ³)	0,2760	0,2790	+1,09 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	22,88	22,88	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 20 m ³)	0,384	0,384	0,00 %
	N° 2 (au-delà de 20 m ³)	0,304	0,304	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,065	0,068	+4,62 %
	Redevance de pollution domestique	0,28	0,29	+3,57 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

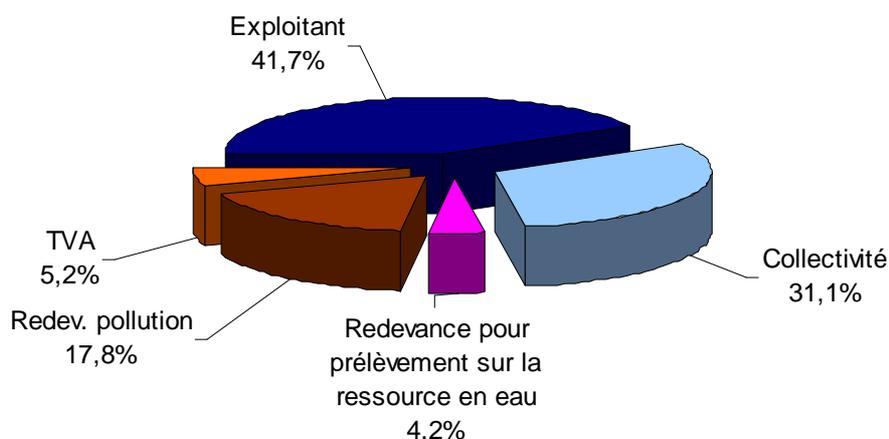
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Exploitant	80,86	81,70	+1,04 %
Collectivité	60,96	60,96	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,80	8,16	+4,62 %
Redevance de pollution domestique	33,60	34,80	+3,57 %
TVA	10,08	10,21	+1,29 %
Total [€ TTC]	193,30	195,83	+1,31 %

Variation : Total TTC)
+1,31 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,63 €/m³

Répartition au 1er janvier 2015



■ EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2014

Le tarif domestique du syndicat a évolué au cours de l'année 2014, les dates d'application sont les suivantes :
 du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014
 à compter du 1^{er} avril

Pour l'ensemble de ces tarifs les abonnements sont exprimés en €/an et les tranches en m³/an

	Désignation	du 1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2014	à compter du 1 ^{er} avril
Part de l'exploitant			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	24,06	24,16
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	N° 1 (0 à 20 m ³)	1,46	1,482
	N° 2 (au-delà de 20 m ³)	0,276	0,279
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	22,88	22,88
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	N° 1 (0 à 20 m ³)	0,384	0,384
	N° 2 (au-delà de 20 m ³)	0,304	0,304
Redevances et taxes			
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,065	0,068
	TVA [%]	5,5	5,5

■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2013	2014	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	346 073 €	299 556 €	-13,44 %
Total recettes de vente d'eau	346 073 €	299 556 €	-13,44 %
Autres recettes			
Prestations aux tiers	13 543 €		
Autres recettes *	12 330 €	43 945 €	
Total des recettes	371 947 €	343 501 €	- 7,6 %

autres recettes *: 36 542 € antennes téléphonie; 155 € de location terre; 7248 € subventions Conseil Général actions agricoles protection des captages.

- *Recettes de l'exploitant*

	2013	2014	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	414 094 €	430 005 €	+3,84 %
Total recettes de vente d'eau	414 094 €	430 005 €	+3,84 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	51 268 €	31 464 €	-
Autres recettes	29 872,00 €	31 901 €	-
Total des recettes	495 234 €	493 370 €	- 0,38 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	43	1	97,7 %	-
Conformité physico-chimique	48	0	100 %	

L'analyse du prélèvement du 20/08/2014 route de Champdivers à Peseux a montré un dépassement pour le paramètre entérocoques (1) malgré la présence de chlore libre (0.15 mg/L). Des purges de réseau et une augmentation de chloration ont été réalisées.

La contre-analyse du 26/08/2014 a montré un retour à la normale

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Import d'eau traitée depuis SIEA DES TROIS RIVIERES**

➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Station de l'Aérodrome

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Station de Tavaux

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

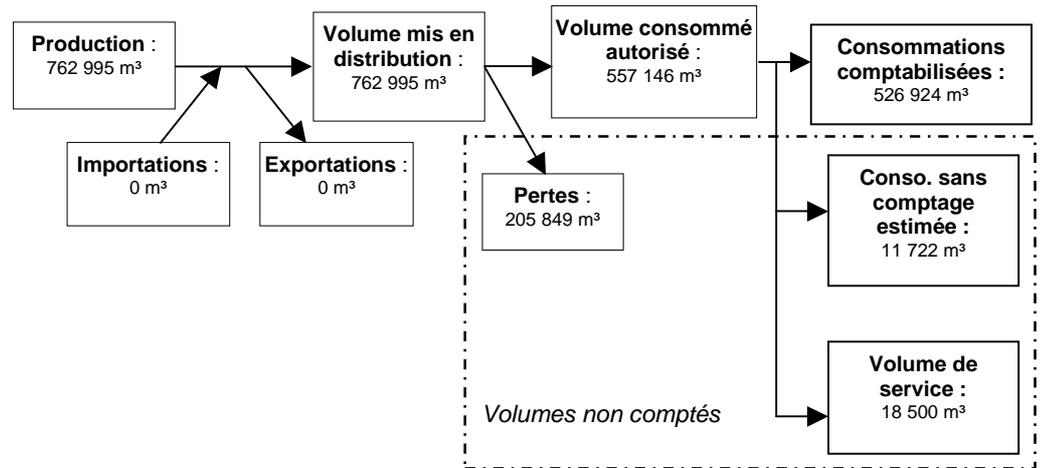
80 %

■ **CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU : DESCRIPTIF DETAILLE DU SERVICE**

SIE DU RECEPAGE

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures .	Oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	Oui	5
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	Oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	95%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan pour au moins la moitié du linéaire total.	Oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	-	-
A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	Oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	Non	0
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	Non	0
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,...	Non	0
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Non	0
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	Non	5
Nombre de points total obtenus			75
Afin de considérer que les collectivités disposent du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, cet indice doit atteindre une valeur supérieure ou égale à 40 points.			

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 11 722 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 18 500 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2010	2011	2012	2013	2014
Rendement du réseau de distribution [%]	73,7 %	72,5 %	73,5 %	71,5 %	73,0 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

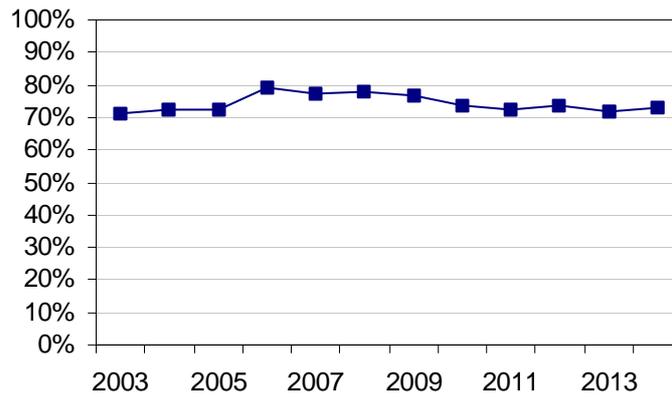
	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	3,5	4,0	3,7	4,0	3,8

- indice linéaire de pertes en réseau =

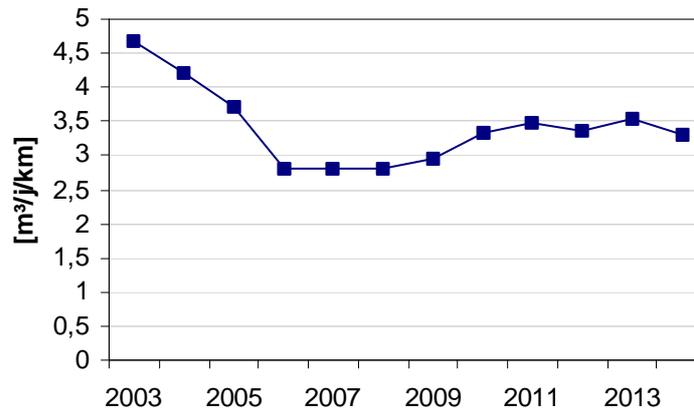
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	3,3	3,5	3,4	3,5	3,3

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,190	0,410	0,285	0,650	0,297

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,2 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Nature des travaux <u>Réalisés et payés en 2014</u>	Montant € HT
Reprise branchements GEVRY – ANNOIRE – ST AUBIN - MOLAY	142 718 €
AEP DAMPARIS – ST AUBIN – GEVRY – ANNOIRE	42 575 €
LOTISSEMENT AUMUR	45 598 €
REPRISE RESEAU SOLVAY – ETUDE	4 395 €

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2013	2014
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre	51 680,00 €	26 143,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	28 938,45 €	26 140,00 €
dont en intérêts	1 093,46 €	603,00 €
dont en capital	27 844,99 €	25 537,00 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2010	2011	2012	2013	2014
Montant de la dotation aux amortissements	262 952 €	270 020 €	272 744 €	277 080 €	288 114 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Objet des travaux
plans d'actions agricoles, pour protection des captages dans le cadre de l'aire d'alimentation des captages de l'Aérodrome et des Toppes.

■ **PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Objet des travaux	Montant de travaux
renouvellement canalisation PVC suite à présence de CVM (Chlorure de Vinyle Monomère)	

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2013	2014
montants des abandons de créance	1 303,00 €	1 062,00 €
dont part délégataire	1 303,00 €	1 062,00 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	30	24
nombre d'aides accordées	18	18

■ DEMANDE D'ECRETEMENT

Description	2011	2012	2013	2014
Nombre de dossiers traités	5	13	22	22
Volume total dégrèvé en m ³	6 254	5 531	14 802	26 531
Montant global du dégrèvement	3 166	1 498 *	3 866 *	7 403

* part SOGEDO uniquement

En 2013, le montant du dégrèvement pour la part du Syndicat était de 3419 €.

■ DEMANDE DE DÉGRÈVEMENT

Description	2014
Nombre de dossiers traités	4
Volume total dégrèvé en m ³	2200
Montant global du dégrèvement	7 403

* part SOGEDO uniquement